

Éditorial

Le genre n'est pas un effet de mode

par Jacques Charmes
directeur du département Sociétés et Santé



A lors que toutes les grandes institutions de recherche à l'étranger affichent des programmes sur le genre, alors que c'est prendre un grand risque que de prétendre répondre à des appels d'offres internationaux sans faire référence aux questions de genre, il serait fortement préjudiciable à l'IRD de rester à l'écart de cette évolution inexorable. L'interdisciplinarité intrinsèque de l'Institut ne devrait-elle pas au contraire le porter au devant des thématiques d'avenir et lui donner un avantage comparatif pour investir ce domaine de recherche ? Ce faisant, il ne s'agit certainement pas de céder à un effet de mode ou à une idéologie passagère, comme semblent encore le penser certains.

Les diverses institutions du Système des Nations unies ont joué un grand rôle dans la prise de conscience générale de cet objet social qui doit bien être considéré comme tel par la recherche scientifique. Car c'est bien la société, ou plutôt les sociétés dans leur diversité, qui sont responsables des inégalités entre les sexes que les travaux contemporains dévoilent et mettent à l'ordre du jour des politiques publiques de la plupart des gouvernements dans le monde, dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés. Et le slogan mis en avant lors de la Conférence de Pékin en 1995 prend tout son sens, qui souligne que sans toute sa dimension « genre », le développement durable est mis en danger (« If not engendered, development is endangered »).

Certes l'Institut a déjà publié, dans le passé, des ouvrages sur cette thématique, et nombreux sont les chercheurs et les unités de recherche qui ont abordé et abordent la question du statut des femmes ou de leur situation sociale, économique ou politique, dans leurs projets et leurs publications, mais jamais ce sujet n'a vraiment reçu l'attention qu'il mérite. L'étude du genre ne consiste pas à faire des femmes un objet de recherche en tant que tel, mais bien à considérer les relations entre les femmes et les hommes en tant que génératrices de normes et d'inégalités. En essayant de réunir et de synthétiser les travaux réalisés au cours des 5 dernières années sur la base des bilans et des projets d'unités de recherche de l'Institut, le département Sociétés et Santé¹ veut tenter de prendre les marques et de susciter un engouement pour cette problématique.

(suite page 8)

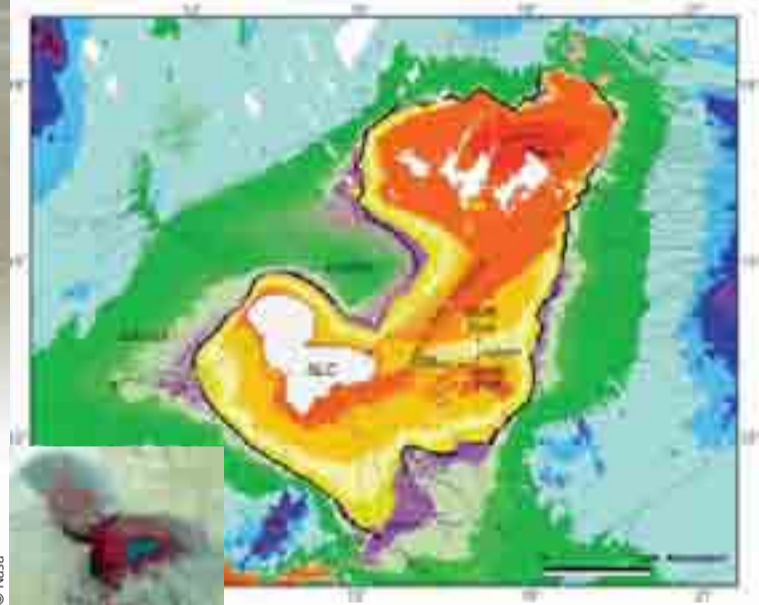
Le lac Tchad au fil du temps

Des chercheurs de l'IRD révèlent les contours du mégalac Tchad, il y a 7 000 ans, grâce aux images satellitaires.

D'une surface de 25 000 km² dans les années 1960 pour seulement quelques milliers aujourd'hui, le lac Tchad est passé de l'état de "grand lac" à celui de "petit lac" en quelques années¹. Mais pour parler du "mégac" Tchad il faut remonter à l'holocène moyen, plus de 6 000 ans en arrière. Des chercheurs de l'IRD (UR050/UMR HSM et UR183/UMR G-Eau) en collaboration avec l'université de Monash (Australie) viennent d'établir par télédétection les limites de cet ancien mégalac, marquées par un cordon sableux de plus de 2 300 km. S'étalant dans ce qui est aujourd'hui le plus grand bassin endoréique du monde² (2,5 millions de km²), le lac occupait une surface de 340 000 km² pour une profondeur maximale de 160 mètres (moins de 10

actuellement), formant le 4^e réservoir lacustre mondial après la mer Caspienne et les lacs Baïkal et Tanganyika. Ces fortes fluctuations du lac Tchad au cours du temps sont liées aux importantes variations climatiques qui affectent l'Afrique tropicale. Des analyses de sédiments et de pollens fossiles associées à des enquêtes historiques ont par exemple mis en évidence un assèchement complet du lac durant une vingtaine d'années vers le milieu du x^e siècle ! A contrario, durant l'holocène moyen, entre environ 8 500 et 6 000 ans, le Sahara n'était pas une région aussi désertique qu'aujourd'hui, mais présentait de nombreux lacs et marécages ainsi qu'une couverture végétale plus importante.

(suite page 2)



Données satellitaires (radar) du bassin du lac Tchad. Le paléorivage, daté de l'holocène moyen (contour noir), correspond à une altitude d'environ 324 m, un niveau similaire à celui du seuil communiquant avec le bassin du fleuve Niger. La zone blanche (SLC) correspond à l'actuel lac Tchad. A gauche, photo satellite du lac Tchad en 1987. En arrière plan, ancien fond du lac Tchad près de Ngortogol, région de Diffa, Niger.

Biodiversité

Accès et partage des avantages en discussion

L'IRD comptait trois représentantes au sein de la délégation française à la huitième conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui s'est déroulée du 20 au 31 mars 2006 à Curitiba au Brésil. Catherine Aubertin et Valérie Boisvert, économistes de l'UR168, Dynamiques environnementales entre forêt, agriculture et biodiversité, ont plus spécialement suivi les groupes de travail sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (ABS), le rôle des communautés autochtones et locales (article 8J) et les aires protégées. Elles évoquent ici le thème de l'accès et du partage des avantages qui s'est imposé comme un thème clé de la Conférence.

La Convention sur la diversité biologique (CDB) a été conçue en 1992 pour que tous les pays signataires partagent à la fois les efforts et les bénéfices de la conservation des biens et services fournis par la biosphère. Pour cela, la CDB devait produire un intérêt de tous les pays pour sa protection. On comprend ainsi que les pays du Sud aient obtenu en contrepartie des deux premiers objectifs – la conservation et l'usage durable – un troisième

objectif concernant l'accès et le partage équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques. La CDB reposait sur l'hypothèse que le marché des ressources génétiques allait connaître un essor considérable et qu'il convenait de mettre en place des procédures d'accès transparentes à la biodiversité du Sud, de façon à en finir avec les pratiques qualifiées de biopiraterie (voir *sciences au sud* n° 29). La CDB devait, par l'affirmation de la souverai-



Depuis le Sommet de Johannesburg (2002), les pays du Sud revendiquent un « régime international d'accès et de partage des avantages » de la biodiversité.

neté des États sur leurs ressources et l'encouragement à l'établissement de contrats bilatéraux de bioprospection, favoriser la valorisation économique de la biodiversité et donc sa conservation. Des mécanismes de partage des avantages adéquats auraient permis une redistribution des revenus tirés de l'exploitation des ressources génétiques aux populations locales.

(suite page 16)

Sommaire

Questions de genre

Les inégalités de genre constituent une entrave au développement. Un dossier où sont présentées des réflexions originales de chercheurs de l'IRD sur la scolarisation, le rôle des médias visuels ou la sous-estimation du travail des femmes. p. 8

Actualités

- Pacifique
La colère d'un géant p. 2
- Amma
Poussières de mousson p. 3

Partenaires

- Éducation, violences, conflits et perspectives de paix en Afrique p. 4
- Jardins éthiopiens p. 5

Europe

- Quel avenir pour la coopération euro-méditerranéenne ? p. 6

Recherches

- Résistance pugnace des colobes bais du Saloum p. 7
- Eremiba
Un observatoire régional de la santé p. 10

- Acides chlorogéniques, pour ou contre p. 11

- Anthropologues et économistes face à la globalisation p. 16

La double page que présente ce numéro de **sciences** au sud ne prétend pas montrer toute la diversité des approches existantes. On n'y trouvera pas, par exemple, les résultats d'analyses des inégalités sur le marché du travail ou encore les travaux sur l'impact des politiques de planning familial sur les taux de natalité et autres ratios démographiques, questions abordées par des programmes de l'Institut. Sont présentés au contraire des résultats de recherche moins classiques comme l'effet négatif sur leur statut de la scolarisation des filles (en Afrique de l'Est), le rôle des médias sur les changements dans les relations entre sexes (en Afrique de l'Ouest), le maintien de domaines de forte inégalité dans des sociétés par ailleurs caractérisées par une plus grande égalité relative entre les sexes (Madagascar) ou encore la sous-estimation du travail féminin et les tentatives de mesure de la féminisation de la pauvreté à travers les enquêtes sur l'emploi du temps.

Enfin, et parce que le genre n'est pas seulement un objet de recherche, ou plutôt parce qu'il est un objet de recherche qui doit se traduire à très court terme par la mise en œuvre de politiques et de mesures visant à redresser les inégalités observées, on rappellera que l'IRD a mis en place une cellule parité qui étudie ces inégalités au sein même de l'Institut.

1. Les études de genre à l'IRD, rapport réalisé par Anne-Laure Radas, étudiante à Sciences-Po.



<http://www.ird.fr/fr/science/dss>

Genre et politique de coopération

Montrée du doigt par l'OCDE en 2004 pour une considération insuffisante du genre dans son aide au développement, « la France doit mieux prendre en compte les rapports sociaux entre femmes et hommes (politique de genre) dans sa politique de coopération ». Le Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI), dans un avis adopté en décembre 2005, préconise donc « la création d'outils méthodologiques et de formations spécifiques ». Il demande au gouvernement d'affirmer sa détermination en la matière dans le cadre de toutes les politiques de coopération. Information et formations sont à l'ordre du jour, ainsi que la mise en place d'actions transversales pour que le genre soit pris en compte par les acteurs non étatiques (ONG, syndicats).

Le HCCI a publié parallèlement un dépliant pédagogique téléchargeable *Intégrer le genre dans les actions de coopération et de solidarité internationale*.

WEB

<http://www.hcci.gouv.fr/actualite/index.html>



© IRD/E. Bernus



© IRD/O. Barrière

A f r i q u e

Questions

Les inégalités de genre constituent une entrave au développement durable et aux droits humains. Ce dossier présente quelques exemples de réflexions menées par des chercheurs de l'IRD sur les rapports sociaux entre hommes et femmes en Afrique.

Le travail mésestimé des femmes



© IRD/M. Dukhan



Le réseau international *Women in Informal Employment : Globalizing and Organizing* (Wiego) a réalisé des études sur le travail des femmes en Afrique afin d'aider à la prise en compte du genre dans les instruments macroéconomiques (comptabilités nationales, budgets nationaux et modèles macroéconomiques). « Le paradoxe de la femme africaine est que, tout en affichant des taux élevés d'activité économique, sa contribution réelle à l'économie reste très sous-estimée¹ », explique Jacques Charmes, économiste, directeur du département Sociétés et Santé de l'IRD et membre fondateur du réseau Wiego². En Afrique subsaharienne, les femmes représentent 43 % de la population active mais elles sont

présentes dans des secteurs souvent considérés comme secondaires et donc négligeables. Des emplois à faible valeur ajoutée comme l'agriculture ou encore des activités indépendantes, lorsqu'elles travaillent à leur compte, leur ont conféré un statut qui rend difficile l'intégration de leur participation à la richesse nationale. En incluant, dans les enquêtes sur le travail, la production de tous les services domestiques et communautaires, la contribution réelle des femmes à la production nationale et au bien-être des ménages est mieux mise en avant. La prise en compte des activités informelles dans lesquelles les femmes africaines sont souvent dominantes permet également d'augmenter la visibilité du travail féminin, notamment dans les enquêtes de population active et les systèmes de comptabilité nationale. De plus, cer-

taines caractéristiques du travail des femmes sont mieux mesurées, comme la pluri-activité qui rend compte des diverses activités exercées au cours d'une même période. Les enquêtes emploi du temps ont aidé à « évaluer et corriger la sous-estimation de la participation économique des femmes et à mieux saisir l'importance des activités non-marchandes dont le poids reste important dans le PIB des pays en développement ». L'objectif de l'introduction de la dimension genre dans les variables économiques est d'augmenter la visibilité du travail féminin pour arriver à une reconnaissance et une adoption de mesures actives destinées à réduire et corriger les inégalités. ●

1. Jacques Charmes, *A review of Empirical Evidence on Time Use in Africa*, in : *Gender, Time Use and Poverty in Sub-Saharan Africa*, World Bank Working Paper n° 73.
2. <http://www.wiego.org>

Manque de temps



Les enquêtes « emploi du temps » quantifient la façon dont hommes et femmes allouent leur temps au cours d'une journée ou d'une semaine, voire d'une saison à l'autre. Elles sont les seules véritables sources permettant aux économistes de prendre la mesure du travail non-marchand et du travail non rémunéré des femmes et d'évaluer la contribution réelle de ces dernières aux secteurs d'activité dans lesquels elles sont souvent engagées à titre secondaire.

La féminisation de la pauvreté est un enjeu majeur des politiques de développement depuis la conférence de Pékin en 1995, qui a invité la communauté internationale à s'engager pour la promotion de la femme et l'égalité des sexes. Or, les approches traditionnelles en termes de pauvreté monétaire et de pauvreté humaine, liées à l'accès aux services, intégraient mal la dimension genre. De ce fait, elles ne permettaient guère aux économistes de rendre compte de la féminisation de la pauvreté qui s'opère dans les pays en développement.

Dans ce contexte, l'approche en termes de pauvreté de temps prend tout son sens. Les femmes seraient ainsi plus pauvres que les hommes en temps. Elles doivent en effet prendre à leur charge, en plus de leurs activités productives marchandes ou non-marchandes, un travail dit reproductif, activités domestiques et de soins. Les efforts des politiques de développement doivent donc se concentrer sur l'allègement des emplois du temps des femmes afin de leur permettre de se consacrer davantage aux activités génératrices de revenus et aux activités liées à la santé et à l'éducation des membres de la famille.

Les enquêtes « emploi du temps » favorisent également une meilleure évaluation de la participation des femmes à la force de travail, notamment en mettant en évidence la pluri-activité qui caractérise le travail féminin. En effet, un grand nombre de femmes africaines, enregistrées en tant qu'actives occupées dans l'agriculture et en tant qu'aides familiales, seraient également engagées à titre secondaire dans des activités de transformation des produits agricoles (vannage, filage, tissage, confection) et alimentaires (fabrication de la bière de mil ou d'autres produits de consommation courante), et contribueraient activement à la richesse nationale. Les résultats des enquêtes « emploi



© IRD/A. Luce

du temps » doivent donc être pris en compte par les comptables nationaux, et le PIB des pays africains doit être réévalué en conséquence. Des initiatives concluantes ont déjà été menées au Burkina Faso, qui est de ce fait le pays africain où la contribution des femmes du secteur informel à la formation du PIB apparaît la plus élevée : elle est évaluée à 63,1 % de la valeur ajoutée manufacturière et à 28,6 % du PIB total. ●

1. J. Charmes, *Femmes africaines, activités économiques et travail : de l'invisibilité à la reconnaissance*, Revue Tiers Monde, t. XLVI, n° 182, 2005.

Contact

Jacques Charmes
Jacques.Charmes@ird.fr

Mariage, de l'obéissance à l'égalité



Pour Arlette Gautier du *Laboratoire Population-Environnement-Développement* (UR151), le droit familial intervient

directement et indirectement dans les comportements démographiques. La démographe a donc mené la première comparaison des droits du mariage et du divorce à l'échelle internationale¹. L'égalité entre hommes et femmes apparaît comme un chemin sinueux dont le bout reste encore à trouver. Avant le xx^e siècle, la majorité des pays du monde considérait comme un droit divin l'obéissance de l'épouse à son mari. En Chine, elle doit aussi obéissance au père de son mari, ainsi qu'à son propre fils. En Angleterre, le code de 1753 stipule que le mari devient « seigneur et maître ». En France, le Code Napoléon de 1804 légalise l'absence d'autonomie civile et économique de l'épouse. Pour ces deux pays, l'homme choisit le domicile familial, administre les biens de son épouse, dispose d'une autorité exclusive sur les enfants (et leurs biens), a droit de lecture sur la correspondance de sa femme, etc.

Il faut attendre les années 1930 pour voir les droits des femmes s'améliorer, même si de fortes inégalités prévalent encore. Sur 61 pays étudiés, 25 placent d'office l'homme comme chef de famille et 21 mentionnent le devoir d'obéissance pour l'épouse. Un peu moins de la moitié reconnaît la pleine capacité civile de la femme, alors qu'un peu plus d'un quart ne lui donne aucun droit. Bien qu'en Occident les inégalités s'amointraient, cette tendance n'est pas généralisable aux colonies. D'une part, les colons ont appliqué les parties les plus défavorables à la femme dans les codes en vigueur en Europe.

D'autre part, le colon, en légiférant, va rigidifier les lois coutumières, souvent ouvertes à interprétations. Ces dernières lui sont de plus transmises par des hommes en place, souvent âgés, qui cherchent à préserver leurs intérêts au détriment des jeunes et des femmes.

Alors que la poussée égalitaire des années 1970 fait adopter partout en Occident des lois de moins en moins discriminantes, nombreuses sont les anciennes colonies qui vont se doter d'un code civil peu porté sur l'égalité. C'est le cas de la Libye, l'Iran, le Pakistan ou le Soudan qui adoptent des codes civils basés sur la sharia (loi islamique). Il ne s'agit aucunement d'un retour à une situation antérieure, mais plutôt d'un affaiblissement des droits et des coutumes des communautés.

À l'aube du xx^e siècle, le code du mariage instaure l'égalité entre mari et femme dans 56 % des pays (sur 142 étudiés). Même si l'ensemble des pays européens affirme cette égalité, d'autres problèmes se posent comme la perpétuation d'un droit coutumier souvent loin de l'égalité, ou les viols et violences conjugales. En Europe, 7 % des femmes avouent avoir été victimes de violences conjugales durant les 12 derniers mois, contre 16 % en moyenne dans les pays ayant un droit inégalitaire. L'égalité de droit semble limiter les inégalités mais aucunement les faire disparaître. ●

1. *Legal regulation of marital relations : an historical and comparative approach - International journal of law, policy and the family* 19, (2005), 47-72.

Contact

Arlette Gautier
gautier@ird.fr

de genre

École de l'inégalité

En juillet 1991, 75 écolières sont violées et 19 tuées par leurs condisciples masculins dans une école secondaire au Kenya. Pour certains sociologues africains, ce fait divers n'est pas à classer dans les « accidents » mais relèverait d'une situation sociale en Afrique défavorable à la scolarisation des jeunes femmes. Au-delà des débats sur la parité filles/garçons dans les écoles d'Afrique, Marie-France Lange, sociologue et directrice de l'unité de recherche *Savoirs et développement* (UR105), est partisane d'une analyse radicale de la scolarisation des filles en Afrique¹.

On considère l'éducation comme une source d'émancipation pour les femmes. En fait, ce n'est pas toujours le cas. Dans le cadre scolaire, elles ne sont ni sous la domination du père ni sous celle du mari. Une telle femme n'appartient donc à personne... c'est-à-dire à tout le monde. Les filles relèvent alors du collectif et perdent toute individualité, entraînant de fait la négation de leur intégrité physique, avec les conséquences que l'on connaît. Dans ce contexte, la réussite scolaire est soumise aux « services » qu'elles sont censées rendre et non à la valeur du travail. La femme est



© IRD/E. Ambert

dévalorisée, désindividualisée et maintenue dans un système où sa place se réduit à un objet de sexualité et de reproduction. L'éducation des filles semble tolérée, si le sentiment qu'elles apprennent peu à l'école est conforté. En milieu rural, le droit à l'éducation est donc souvent subordonné à des apprentissages utiles à la société : couture, hygiène, arts ménagers... qui préparent la future femme à un rôle excluant toute émancipation. Cette situation touche la majorité des filles, à l'exception de celles issues des classes sociales les plus favorisées (très occidentalisées) qui se distinguent de l'ensemble de la population par un investissement scolaire filles/garçons à égalité. La sociologue relève encore d'autres mécanismes qui maintiennent les filles dans une dépendance masculine : les filles passant après les garçons, les familles

vont privilégier la scolarité de ces derniers. La scolarisation d'une fille dépend des choix que feront ses frères d'aller à l'école et du père dans l'arbitrage des moyens qu'il allouera à la scolarisation de ses enfants. Les filles devront alors trouver de l'argent en dehors de leur famille, auprès de « amis » ou de « fiancés ». Ce gain d'autonomie sur la famille se paie en retour par une image dévalorisée de fille scolarisée et une dépendance vis-à-vis de « mécènes » pas toujours désintéressés.

Les livres scolaires et les enseignants sont aussi les promoteurs de cette dévalorisation et le maintien de la femme dans une dépendance aux hommes. Comme les pays d'Afrique subsaharienne montrent des niveaux de réussites scolaires plus faibles chez les filles (contrairement aux autres pays du monde), les ensei-

gnants les confortent dans une croyance populaire « d'infériorité féminine naturelle », qu'elles finissent par intérioriser. Même si la scolarisation des filles n'a encore que peu d'effet sur les relations de genre en Afrique, l'école pour les filles est perçue comme une source de désordre social. Le droit à l'éducation renvoie aux droits humains fondamentaux, aux notions d'égalité et de liberté. Le non-droit à l'éducation des filles n'est ainsi que le reflet des non-droits des femmes. L'accès à l'éducation des filles est implicitement dépendant du statut et du droit des femmes. Cependant, l'affirmation du droit à l'éducation pour tous est plus aisée à formuler et à mettre en application que celles relatives aux droits des femmes. Or la progression scolaire des filles en Afrique ne sera pas sans influence sur les revendications qu'elles pourront formuler lorsqu'elles seront devenues des femmes. ●

1. *L'école et les filles en Afrique. Scolarisation sous conditions*, sous la direction de M.-F. Lange, Karthala (1998) ; *L'évolution des inégalités d'accès à l'instruction en Afrique depuis 1960*, M.-F. Lange, in Thérèse Locoh (dir), à paraître aux éditions de l'INED (2006).

Contact

Marie-France Lange
marie-france.lange@wanadoo.fr

Changement social et médias visuels en Afrique

« À quoi ça sert les bisous ? », s'interrogeaient, en 2000, de jeunes Ivoiriens rendus perplexes par cette pratique amoureuse, inconnue de leurs parents, que leurs compagnes voudraient leur imposer, après en avoir pris connaissance à travers des romans-photos, des magazines féminins ou la télévision. Cette observation, qui a été le point de départ d'un projet de recherche collectif, illustre les aspirations de jeunes femmes urbanisées à d'autres modes de relation avec les hommes, et pose simultanément la question du rôle joué par les médias visuels dans le changement social.

Pour tenter d'y répondre, cinq chercheurs ont étudié sur cinq terrains différents (Nigeria, Mauritanie, Mali, Sénégal et Côte-d'Ivoire) les conditions concrètes dans lesquelles des médias visuels aussi différents que la photographie, la vidéo, les séries télévisées, la publicité ou la presse, étaient reçus et consommés localement, et comment ils favorisaient la diffusion de normes, de valeurs et de comportements provenant d'autres cultures. « Notre hypothèse de départ étant que, si la consommation des médias visuels n'était pas à l'origine des transformations de l'identité féminine observées en Afrique, elle était à même de les renforcer et de les orienter en fournissant aux femmes matière à comparaison, à réflexion et à négociation avec les hommes », explique Jean-François Werner, anthropologue à l'IRD, UR002, *Acteurs et systèmes de santé en Afrique*.

Le premier résultat de ce travail collectif¹ a été de confirmer le caractère massif de la consommation de produits audiovisuels par des populations qui se sont rapidement approprié les technologies de l'information et de la communication. Il a également mis en évidence l'irrésistible ascension de la télévision qui occupe désormais une place centrale dans le paysage médiatique des sociétés africaines contemporaines. En milieu urbain, une majorité de femmes, d'hommes et d'enfants est concernée par la consommation quotidienne de programmes télévisés (séries, films, télé-achat, vidéoclips, publicités, etc.) importés, pour la plupart, de l'étranger.

« Par ailleurs, nous avons constaté qu'il était difficile, voire impossible, d'évaluer de façon précise le rôle que jouent les médias visuels dans le changement social, étant donné la multiplicité et la complexité des facteurs qui interviennent dans les interactions avec les usagers. Au point que, chemin faisant, il nous est apparu plus judicieux d'essayer de comprendre ce que les femmes faisaient des médias visuels plutôt que l'inverse. Car, en dernière instance, ce sont les individus qui font, de façon active, le tri dans les productions culturelles qui leur sont proposées, en tenant compte de manière très pragmatique des contraintes et limitations qui leur sont imposées par la société dans laquelle ils vivent. »

Ce processus débouche sur des constructions identitaires féminines complexes, tiraillées entre la conformité à l'ordre social dominant (la

fécondité s'exprime de préférence dans le cadre du mariage), et l'aspiration à une plus grande autonomie qui conditionne l'élaboration et la réussite d'un projet professionnel. Dans cette optique, l'usage massif que les femmes font des séries télévisées (soap operas, telenovelas) ne s'explique pas seulement par le plaisir qu'elles tirent de ces divertissements, mais aussi et surtout parce qu'ils leur fournissent les ressources symboliques dont elles ont besoin pour être plus performantes dans ces foires d'emploie que sont les grandes villes africaines.

« Enfin, ce travail sur les médias visuels nous a fait toucher du doigt le problème théorique épineux lié à la difficulté d'appréhender un phénomène social, la réception des médias visuels, dont l'ambivalence et la complexité débordent la représentation souvent angélique que s'en font les anthropologues. Or, avec la télévision, les entreprises multinationales disposent d'un outil qui permet de diffuser au niveau de chaque foyer des messages conçus et élaborés pour contrôler, orienter et stimuler la consommation de toutes sortes de marchandises. C'est au niveau du corps féminin et de son façonnage par les discours et les images qui le prennent pour cible, que l'interaction entre des logiques marchandes à visée globale et des processus d'individualisation à l'échelon local est la plus manifeste, sous la forme de cette invitation pressante qui est faite aux femmes de faire preuve de toujours plus de plasticité et de flexibilité dans la mise en scène de soi. » ●

1. J.F. Werner éd., *Médias visuels et femmes en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 2006. Une version raccourcie et remaniée en sera publiée en anglais sous la forme d'un numéro spécial de *Visual Anthropology*, vol. XIX, n° 5, novembre 2006.

Contact

Jean-François Werner
jean-francois.werner@ird.fr



© IRD/J.-F. Werner

« Publicité pour un centre de remise en forme du corps féminin. Dakar. Consommation en famille d'une telenovela, dans la banlieue de Dakar. »



© IRD/J.-F. Werner

La femme malgache : deux siècles de surprise pour les Européens...

Arrivés à Madagascar au XIX^e siècle, les premiers observateurs avaient témoigné du pouvoir important des femmes malgaches tant dans les sphères publiques, politiques que familiales. Surpris, parfois choqués, ils dénonçaient d'autres aspects de ce qui fait aujourd'hui figure d'indicateurs d'autonomie : la permissivité sexuelle, l'égalité dans les prises de décisions, la participation des hommes aux activités domestiques et la participation des femmes aux affaires politiques. Aujourd'hui, les indicateurs de genre et plus généralement ceux de la situation des femmes mettent en exergue la spécificité de la Grande Île sur le continent africain. Par exemple, contrairement à ce qui est observé en Afrique subsaharienne, les filles sont autant scolarisées que les garçons à l'école primaire. De même, la moitié des étudiants à l'université d'Antananarivo sont des filles. La question de l'équité dans l'éducation se pose moins en termes de genre qu'en termes de milieu socio-économique et géographique. Par conséquent, une part non négligeable de femmes a été scolarisée plus longtemps que leur conjoint. De même, les écarts d'âge au mariage entre les deux sexes sont très faibles (de l'ordre de 4 ans en 2003) comparativement à ce que l'on observe ailleurs en Afrique subsaharienne (entre 4 et 8 ans). Cette proximité d'âge et d'éducation entre les conjoints est favorable au pouvoir des femmes dans les prises de décisions au sein de leur couple. Il n'existe pas de tâches exclusivement masculines ou féminines, les activités sont complémentaires et le budget familial est géré par les femmes. Des enquêtes¹, menées dans la province d'Antananarivo, montrent en outre que les décisions qui concernent la fécondité, la contraception sont souvent discutées au sein du couple, entre les deux conjoints. Ces enquêtes révèlent aussi que les jeunes femmes sont libres de refuser les rapports sexuels dans le cadre de fréquentations amoureuses et le plus souvent, les hommes respectent la décision de leur partenaire.

Toutefois, plusieurs questions se posent encore quant au statut des femmes dans la société. Malgré les principes juridiques qui garantissent l'égalité en matière d'emploi et de salaire, les femmes sont encore victimes de pratiques discriminatoires. L'accès à l'emploi reste inégalitaire : dans le secteur privé, on observe encore que près de deux entreprises sur trois préfèrent embaucher, à qualification égale, des hommes plutôt que des femmes. Par ailleurs, la maternité reste la variable importante dans l'accès au statut d'adulte pour les femmes plus que tout autre variable. La stérilité est toujours considérée comme étant un problème féminin. Ces représentations conduisent à un maintien d'une entrée en vie féconde très précoce et à une absence de recul des calendriers d'entrée en vie sexuelle et matrimoniale. ●

1. Ces enquêtes ont été menées dans le cadre du programme *Dynamique démographique et développement durable*.
www.ird.mg/4d



© IRD/M. Grouzis

Paysans de Madagascar.

Contacts

Clotilde Binet
cbinet@ird.mg
Pascale Briet
pascale.briet@ird.mg
Bénédicte Gastineau
benedicte.gastineau@ird.mg